

Version abrégée

**PROGRAMME-CADRE
RELATIF AUX
ADOLESCENTS, ADULTES ET PERSONNES ÂTÊES**

L'égalité des droits ne garantit pas
fatalement l'égalité des chances*



CRDI
NORMAND-LARAMÉE
CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

MISSION DU CRDI NORMAND-LARAMÉE

Conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la mission du CRDI Normand-Laramée consiste à dispenser des services d'adaptation ou de réadaptation et de favoriser l'intégration et la participation sociales des personnes qui, en raison de leurs incapacités intellectuelles, d'un retard significatif de développement ou d'un trouble envahissant du développement, de leurs difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, se retrouvent en situation de handicap et requièrent de tels services. Le CRDI offre également des services d'accompagnement spécialisé à l'entourage de ces personnes.

Le programme-cadre que nous proposons intègre dans sa formulation une philosophie d'accompagnement et d'intervention spécialisés à partir des milieux de vie des personnes. Les approches que nous préconisons concernent autant la personne et sa famille que les divers organismes et systèmes dans lesquels elles évoluent.

CLIENTÈLE

Les services que nous assurons par le biais du programme-cadre aux adolescents, adultes et personnes âgées s'adresse essentiellement :

- aux personnes de 12 ans et plus,
- qui présentent un diagnostic de « déficience intellectuelle » ou de trouble envahissant du développement avec ou sans « déficience intellectuelle »,
- vivant sur le territoire de Laval,
- ainsi qu'à leur famille et autres proches.

En ce qui a trait aux services à vocation régionale :

Le service régional en intervention complexe s'adresse :

- aux intervenants qui œuvrent auprès des adultes qui présentent une déficience physique, un trouble envahissant du développement ou des incapacités intellectuelles **et** des troubles graves du comportement.

Le Service régional jeunesse multiproblématique s'adresse :

- aux jeunes âgés de 12 à 17 ans¹,
- qui ont de multiples diagnostics : santé mentale, déficience intellectuelle ou d'un fonctionnement intellectuel qui s'apparente à la DI et de trouble du comportement.

*Mercier et Bazier, 2004

¹ Notons que les enfants âgés de six à douze ans peuvent être inscrits aux services par le biais du *Programme-cadre aux enfants de la naissance à onze ans, à leur famille et à leur entourage*

L'expression « **déficience intellectuelle**² » renvoie au diagnostic que reçoit la personne qui présente des incapacités intellectuelles.

Il s'agit d'une personne qui, avant l'âge de 18 ans, manifeste des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif au niveau des habiletés conceptuelles, sociales et pratiques.

(AAMR, 2002)

Ces limitations dans le fonctionnement actuel doivent tenir compte des environnements typiquement fréquentés par les personnes du même groupe d'âge, ainsi que de la réalité culturelle et linguistique de ces milieux. Chez une même personne, ces limitations coexistent aussi avec des forces et des capacités.

La personne qui présente un trouble envahissant du développement éprouve, quant à elle, des difficultés spécifiques qui affectent l'ensemble de son développement.

Plus spécifiquement, les personnes ayant un TED présentent une altération de la communication, de l'interaction sociale, ainsi que des comportements, des intérêts et des activités à caractère restreint, répétitif et stéréotypé.

(APA, 2003)

Sous le vocable de « trouble envahissant du développement » se retrouvent les diagnostics suivants : autisme, syndrome de Rett, trouble désintégratif de l'enfance, syndrome d'Asperger et TED non spécifié.

Notre établissement assure également des services aux personnes qui présentent de multiples autres diagnostics ou syndromes, autant physique, psychologique que social, comme les personnes souffrant de polyhandicap, du syndrome Gilles de la Tourette ou autres, mais elles doivent obligatoirement avoir une « déficience intellectuelle » ou un trouble envahissant du développement

Outre le fait de présenter l'un ou l'autre de ces diagnostics, notre établissement accueille aussi, à partir de mandats régionaux et dans des situations particulières de collaboration avec certains de nos partenaires, des personnes ne correspondant pas à notre mission première. Ainsi, dans le cadre de deux projets à vocation régionale, notre CRDI accueille les personnes suivantes :

- les personnes âgées de six à dix-huit ans, dont le fonctionnement cognitif s'apparente à celui des personnes présentant une « déficience intellectuelle », et qui manifestent aussi un problème de santé mentale et des troubles du comportement : service régional jeunesse multiproblématique ;
- les personnes adultes qui présentent une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement associé à des troubles graves du comportement : équipe régionale d'intervention complexe.

² Alors que l'expression incapacités intellectuelles réfère aux caractéristiques de la personne

Les adolescents et le début de l'âge adulte (12 à 21 ans)

L'adolescence (et le début de l'âge adulte) est cette période cruciale où le sens de l'effort, la volonté de progrès, les possibilités de coopération, la qualité de la régulation émotionnelle, les relations avec les parents, l'amitié, l'estime de soi, l'intimité, les satisfactions au plan de la sexualité, l'accomplissement de rôles significatifs et le fait d'être approuvé dans la prise d'initiatives, se présentent comme des impératifs catégoriques.

Denholm 1991

Les jeunes adultes et les adultes d'âge mûr (22 à 54 ans)

Les défis qui se présentent à la plupart des adultes au début de la transition entre le monde de la dépendance et celui de l'autonomie réelle, entre l'étape de la centration sur soi et celle d'une ouverture plus grande vers la société, entre le cercle restreint de sa famille et l'insertion dans un réseau plus élargi de rencontres significatives, concernent essentiellement deux points très importants : la création de liens interpersonnels avec les gens de son réseau social pouvant parfois être basée sur des aspects plus formels liés au rôle joué par la personne et l'installation dans un « chez-soi » qui favorise son bien-être, son autonomie personnelle et financière et son implication dans la communauté.

Les adultes d'âge avancé et les personnes âgées (55 ans et plus)

Le processus de la retraite s'installe progressivement selon les caractéristiques découlant de la théorie du désengagement. Cette théorie précise trois éléments associés à l'âge adulte avancé (55ans à 64 ans): le rétrécissement de l'espace de vie, l'augmentation de l'individualité et l'acceptation de ces changements. En d'autres mots, elle précise qu'à l'âge adulte avancé, la personne a de moins en moins de relations avec autrui, qu'elle exerce de moins en moins de rôles et que cette nouvelle réalité découle grandement d'un choix personnel. Si, pour les gérontologues, ce dernier volet est très contestable en ce qui concerne les personnes âgées en santé, pour les personnes qui présentent des incapacités intellectuelles la réalité est tout autre car, pour subir ou choisir les effets du désengagement, il faut avoir vécu un trajet de vie ou un cheminement actif, volontairement choisi, et ce, dans diverses sphères d'activités.

Les défis associés selon les champs d'activités

Les principaux défis à l'accompagnement des personnes en fonction des champs d'activités et pour lesquels l'expertise des intervenants est mise à contribution sont :

a) Au plan de la santé

Notre accompagnement visera notamment à soutenir les personnes afin qu'elles soient mieux en mesure de se préparer aux visites médicales par une bonne connaissance de l'histoire de santé de la personne, des symptômes de la maladie et des effets de la médication. À cet effet, les intervenants utilisent des outils facilitant l'observation, le dépistage, l'analyse et le suivi des indices de santé physique et mentale.

Le travail de sensibilisation des professionnels de la santé à l'égard des personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement ainsi

qu'une volonté de collaboration facilitent une meilleure réponse aux besoins des usagers et leur famille à l'égard de la santé. En effet, les activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie peuvent avoir un impact important sur la capacité fonctionnelle, la qualité de vie et la longévité des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

b) Au plan de la scolarisation

En ce qui concerne les adolescents et les jeunes adultes, le soutien spécialisé au plan scolaire est important, particulièrement lors des périodes de transition du primaire au secondaire et de l'école au marché du travail ou aux activités contributives. Bien que la scolarisation dans un milieu régulier, avec un soutien ajusté aux défis que cela peut représenter pour la personne, ses proches et le milieu scolaire, demeure une orientation importante en vue de faciliter la participation de la personne dans sa communauté, les intervenants accompagnent la personne et ses parents dans le choix de l'école, du type de classe fréquentée (régulière ou spéciale), et ce, avec respect et sollicitude.

La collaboration avec le milieu scolaire doit favoriser une meilleure connaissance des besoins des usagers et faciliter l'accès à une variété d'activités de formation qui leur seront utiles lors de l'intégration au travail. Le soutien au développement des intérêts des jeunes permettra de leur proposer des expériences de travail qui soutiendront leur développement et leur préparation au marché du travail. L'intégration du plan de transition au PSI régional constitue certainement une avenue prometteuse.

c) Les occupations de jour, les activités contributives et les activités socioprofessionnelles

La dimension « occupations de jour et activités contributives » occupe une place importante dans la vie des personnes. Elle suppose une mobilisation et un arrimage avec les familles et les partenaires afin de rendre disponibles des activités adaptées aux personnes, ce à quoi travaillent les intervenants.

L'intégration et l'accompagnement des personnes doivent correspondre à leurs besoins et aux capacités des milieux de les accueillir. Ainsi, le soutien proposé par les intervenants est ajusté de façon particulière aux besoins des personnes pour chacun des contextes d'intégration, indépendamment du type de milieu.

En ce qui a trait aux activités socioprofessionnelles, les intérêts et projets de la personne orienteront la recherche d'un milieu de travail. Le soutien de l'intervenant s'ajustera également aux besoins de la personne ainsi qu'à ceux de ses collègues de travail.

d) Le développement personnel et social, la vie affective et sexuelle

L'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes est fortement teinté par les différentes transformations liées à cette étape de vie, notamment en ce qui concerne les changements liés à la puberté et au désir d'une plus grande autonomie. De même, le soutien au développement de l'estime de soi ou au développement d'habiletés et de connaissances dans un champ spécifique qui vont souvent de pair avec le développement des compétences sociales et du réseau de la personne demeure un des aspects essentiels

du travail des intervenants. Notons également l'importance de la disponibilité à soutenir les proches dans la réponse aux besoins de la personne.

e) Les loisirs

Notre accompagnement vise à favoriser l'exploration des intérêts des adolescents et des jeunes adultes en matière de loisirs et à faciliter les opportunités d'entrer en contact avec d'autres jeunes de leur âge. Le soutien proposé vise tout autant la personne elle-même, que le milieu où se réalise l'activité de loisir.

En vue d'élargir l'accès à une gamme variée d'activités pour l'ensemble des personnes, un travail de partenariat avec les différents acteurs du monde des loisirs s'avère essentiel.

f) Le transport et les modes de déplacement

Le soutien visant à outiller les personnes dans l'utilisation des moyens de transport en général peut s'avérer complexe, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes ayant des difficultés au niveau de leur comportement ou des difficultés majeures liées à leurs caractéristiques personnelles. Le partenariat avec les différents intervenants du milieu du transport (Société de transport de Laval, Association de Laval pour le transport adapté, etc.) vise notamment à identifier des solutions aux situations vécues par les usagers.

g) Le projet de vie résidentielle

Le projet de vie résidentielle est rattaché à un style de vie et de participation sociale ; on ne peut dissocier le lieu de vie de ce qui est vécu et de la manière dont cela est vécu. Il arrive que le projet de vie résidentielle nourri par les parents diffère de celui de leur fils ou fille. Le rôle de l'intervenant en est un de soutien, tant à l'égard des attentes des personnes que des préoccupations de leurs parents.

Le soutien des ressources non institutionnelles (RI et RTF) dans l'actualisation de leur mandat constitue également un aspect important du rôle des intervenants. D'autre part, le développement d'alternatives en matière d'hébergement permettra d'assurer une meilleure réponse aux besoins particuliers de chacune des personnes.

h) Le répit spécialisé

La possibilité d'avoir accès à différents types de répit est un élément important afin de rencontrer les besoins de répit des parents ainsi que la possibilité, pour la personne, que ce répit se réalise dans un milieu qui tienne compte de ses intérêts et qui lui permette de vivre une expérience positive. Le rôle des intervenants s'actualise notamment à travers le soutien aux différents milieux de répit dans la réponse aux besoins des usagers qu'ils accueillent et dans la formation de personnes pouvant agir à titre de gardiens et gardiennes.

Afin d'assurer des modalités de répit qui répondent aux différents besoins de la clientèle, la collaboration avec les organismes qui dispensent ce type de services s'avère primordiale.

i) La sécurité, la protection, les droits et les responsabilités

Cette dimension de la vie de l'adolescent et du jeune adulte peut amener certaines préoccupations en regard, notamment, des repères permettant de se situer entre le droit de la personne à la protection et, d'autre part, le respect de ses choix et de ses droits. Des activités de soutien, telles que des rencontres d'échange à caractère éthique, deviennent un élément favorisant la réflexion et la révision du « Guide des valeurs et des responsabilités».

La famille et les proches

Les parents et les autres membres de la famille jouent un rôle important auprès de la personne, car ils sont grandement impliqués dans son développement et son bien-être. Ils sont présents tout au long de son existence et assurent un soutien au meilleur de leurs capacités et des ressources mises à leur disposition. Nos actions visent à soutenir la famille de diverses manières, notamment en :

- reconnaissant leurs compétences parentales ;
- reconnaissant leur désir de s'impliquer auprès de leur enfant, frère ou sœur ;
- fournissant l'information sur la nature du diagnostic dont fait l'objet la personne, ses conséquences possibles et les services disponibles ;
- portant une attention particulière au contexte dans lequel évolue la famille ;
- encourageant les efforts de préserver une vie familiale et sociale harmonieuse ;
- orientant rapidement la famille, si tel est le cas, vers les ressources appropriées d'assistance éducative, de répit, de transport, de ressources financières, etc. ;
- proposant différents types de milieux de vie résidentielle.

Le réseau d'entraide

Devant la diversité des besoins manifestés par les personnes et la complexité de l'accompagnement requis pour leur apporter une réponse adéquate, le fait de pouvoir compter sur la disponibilité de certains membres de la famille élargie, de voisins et de certaines autres personnes de l'entourage, représente une source de soutien importante. Les familles qui vivent avec une personne qui présentent des incapacités intellectuelles ou un trouble envahissant du développement ont à passer à travers des situations particulièrement stressantes, déstabilisantes qui souvent, malgré la bonne volonté des individus, ne peuvent être surmontées sans recourir à une aide extérieure. Dans ces moments-là, lorsque la famille est bien entourée, il devient possible de maintenir une plus grande cohésion familiale.

Le réseau d'entraide, lorsqu'il apporte un soutien réel, contribue au bien-être des membres de la famille, favorise une meilleure compréhension du fonctionnement de la personne et joue un rôle positif sur l'équilibre familial. À l'adolescence et encore plus à la majorité, il est de plus en plus difficile pour la famille de compter sur les réseaux sociaux habituellement sollicités par les parents de jeunes enfants. Devant cet état de fait, les intervenants mettent davantage à contribution le réseau formel pour répondre aux besoins de soutien affectif et matériel des personnes.

L'amélioration des capacités et habiletés des personnes d'agir dans leur milieu et le soutien accordé aux familles sont au cœur du projet collectif.

La personne qui présente des incapacités intellectuelles ou un trouble envahissant du développement est la raison première de toute l'organisation des services. Nous reconnaissons d'emblée que cette personne a droit à l'intégrité physique et morale, à sa dignité, à sa vie privée, à la confidentialité mais surtout, au développement optimal et harmonieux de ses capacités et habiletés personnelles (DSPR, 1994).

Chaque personne possède un potentiel de développement qui lui est propre et qu'elle pourra actualiser si elle reçoit l'aide et le soutien appropriés.

Les intervenants auront pour tâche d'assurer à la personne toute l'aide requise en soutenant les membres de sa famille et en favorisant le développement ou le maintien d'un réseau d'entraide.

Pour ce faire, les intervenants se réfèrent aux concepts de normalisation et de valorisation des rôles sociaux qui insufflent une gamme de valeurs et de principes qui apportent un sens renouvelé à notre pratique professionnelle. C'est par le développement des capacités et des habiletés de la personne dans un esprit d'amélioration de son image sociale que nous saurons lui proposer des occasions d'augmenter son pouvoir d'agir personnel.

Le projet personnel demeure la centration première de tout le système de soutien

La notion de projet personnel est apparue dans le contexte de la démarche sur le plan de services individualisé (PSI). Le PSI vise à répondre aux besoins de la personne et de sa famille en rendant accessible une gamme de services diversifiée.

« Quand on donne la chance à une personne d'exprimer ses choix, ses goûts et qu'on l'accompagne dans sa démarche, on lui permet d'explorer sa créativité, de lui faire vivre de nouvelles expériences lui rendant ainsi la vie plus belle, plus passionnante et plus enrichissante ».

Raby (1990, cité dans Guerdan 2004)

La définition d'un projet par la personne elle-même, aidée par sa famille ou toute autre personne significative, crée un espace de collaboration où l'ensemble des partenaires peut y définir sa contribution. La contribution de la personne à sa communauté paraît plus évidente lorsqu'elle vise la réalisation d'un projet qui débouche sur la réciprocité que par la réponse à des besoins individuels.

Pour une personne qui présente un trouble envahissant du développement, contribuer à la réalisation de son projet peut prendre une autre forme. Ce que l'on considère généralement comme des limitations fait souvent partie d'un autre univers, d'une manière différente de voir les choses. Ainsi, la réciprocité relationnelle ne doit pas être un objectif en soi mais un point à considérer par les membres de l'entourage. Notre intervention s'actualise à partir de sa vision du monde, en fonction de ses caractéristiques, forces et intérêts.

Le développement du réseau d'entraide contribue à une meilleure intégration et participation sociale de la personne.

La participation sociale fait appel à la notion de réseau social. Ce réseau permet à la personne de maintenir son identité sociale, lui fournit un soutien émotif, de l'aide concrète ou matérielle, donne accès à de nouveaux contacts sociaux et contribue au maintien de son intégrité physique et psychologique.

Les approches mises de l'avant par le programme-cadre font en sorte d'associer à l'accompagnement et à l'intervention un plus grand nombre d'acteurs. La promotion de la responsabilité parentale et l'implication des familles reprennent leur sens premier. La personne n'est plus seule, elle fait partie d'un système, d'une famille, d'une communauté. Les approches famille et réseau proposées par le programme-cadre contribuent à actualiser notre mission, qui est d'apporter un soutien aux familles et aux autres proches.

Pour la clientèle TED, le développement d'un réseau social comporte des difficultés particulières compte tenu de la nature même de ce trouble.

La présence d'un réseau de soutien favorise la diversification des activités que peut réaliser la personne et son implication dans divers groupes organisés qui vont lui fournir des occasions d'exercer des rôles sociaux valorisés. Les actions des intervenants concernent autant la personne que les membres de son réseau de soutien. Par leur accompagnement, les intervenants favoriseront l'implication de tous les membres du réseau de façon à augmenter leur pouvoir d'agir respectif.

Les services sont offerts dans le but de réduire ou d'éliminer les situations de handicap

Les interventions favorisent le développement des capacités et habiletés de la personne dans le but de réduire ou d'éliminer les situations de handicap vécues par la personne. Par situation de handicap, nous entendons la réduction des activités de la vie communautaire de la personne par l'interaction de ses caractéristiques personnelles et des facteurs environnementaux. Les activités de la vie communautaire regroupent des activités aussi variées que celles de se nourrir, de se vêtir, de se déplacer, de travailler, de s'adonner à des loisirs, d'entretenir son appartement, d'effectuer des achats, etc.

La réduction des situations de handicap implique un certain nombre d'actions diversifiées tant auprès de la personne, en favorisant le développement de ses habiletés ou en transformant les impacts de ses comportements, qu'auprès de l'environnement en proposant des aménagements des milieux de vie, et de l'entourage, en assurant un soutien au réseau d'entraide et à la famille.

La diminution des situations de handicap passe inévitablement par l'augmentation des moyens d'agir de la personne et de sa famille et permet ainsi de contrer l'isolement ou l'exclusion.

L'accessibilité aux services est facilitée par des règles simples et définies en fonction des caractéristiques particulières de la clientèle

Le principal moyen pour faciliter l'accessibilité repose sur les réseaux de services intégrés qui, non seulement permettent un meilleur accès pour la population, mais offrent également des garanties d'une plus grande qualité des services.

Selon la politique ministérielle en déficience intellectuelle datant de 2001, une approche de services intégrés implique que la personne vivant avec une « déficience intellectuelle », sa famille et ses proches :

- obtiennent l'ensemble de l'information et des services dont ils ont besoin ;
- fassent leur demande de service une seule fois, même si plusieurs services sont offerts par divers établissements et organismes ;
- aient accès à des services coordonnés et évoluant en fonction de leurs besoins, de leurs particularités et de leur situation.

Une meilleure accessibilité aux services et une plus grande continuité passent par une concertation plus efficace entre les partenaires du réseau de service.

Le programme-cadre prévoit une intégration harmonieuse des diverses approches qui aident à mieux définir la conception que nous avons du développement des personnes en interaction avec leur entourage. Ces approches se retrouvent au cœur de notre processus d'accompagnement et d'intervention spécialisés. Elles relèvent d'une perspective multidimensionnelle qui tient compte des dimensions individuelle, familiale, sociale et écologique.

L'approche développementale fonctionnelle

L'approche développementale fonctionnelle fait référence aux cycles de vie et concerne autant l'enfant, l'adolescent, l'adulte que la personne âgée. Cette approche nous aide à comprendre comment une personne est devenue ce qu'elle est, l'importance réelle des influences de la petite enfance, la part du déterminisme génétique et des facteurs environnementaux, la façon dont elle pense, raisonne, crée et communique ainsi que les écueils qui guettent le développement de la personnalité à chaque tournant de la vie (Berger, 2000).

Cette approche vient appuyer l'idée que chaque personne que nous accompagnons vit un développement qui lui est propre, et ce, à chaque étape de sa vie.

L'approche développementale fonctionnelle, par ses points de repère en relation avec le développement normal, permet de situer la personne dans son propre développement, avec ses forces et ses faiblesses, ses ressources personnelles, ses modes d'adaptation à la réalité qui lui proposent des défis plus ou moins en accord avec sa manière de concevoir le monde, et sa façon de négocier la place qu'elle espère occuper au sein de groupes sociaux.

La finalité première de cette approche est de favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes en faisant en sorte d'augmenter leur potentiel d'adaptation aux différents contextes dans lesquels elles évoluent.

L'établissement reconnaît l'importance de cette approche en faisant en sorte que l'accompagnement et l'intervention évoluent en fonction des caractéristiques de la personne et des défis proposés par les divers contextes de vie dans lesquels elle aura à faire sa place. Nous croyons qu'il est toujours possible de favoriser chez les personnes, en fonction d'un mieux-être individuel, le développement de certaines capacités ou habiletés au-delà des périodes sensibles normales prévues pour leur acquisition.

L'approche famille

L'approche famille vise à apporter une aide concrète aux parents et à la fratrie de la personne ayant des incapacités intellectuelles ou un trouble envahissant du développement, en leur fournissant de l'information, un soutien émotionnel, de l'assistance ponctuelle ou régulière (Bouchard, 1981).

En nous référant à l'approche famille, nous devons tenir compte d'un ensemble de besoins qui ne visent pas uniquement à soutenir ou à favoriser le développement des compétences parentales, mais à apporter divers types de soutien à chaque membre de la famille qui compte un enfant présentant des incapacités intellectuelles ou un trouble envahissant du développement.

Parmi les avantages de cette approche figure la possibilité :

- d'identifier les situations et les outils d'apprentissage du milieu ;
- de voir les compétences de la personne, particulièrement celles qu'elle n'actualise que chez elle ;
- de conforter le milieu dans son savoir-faire ;
- d'identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires pour pallier les lacunes et répondre aux urgences rencontrées.

La dimension famille est présente tout au long de la vie de la personne sous diverses formes, dans des modalités de soutien qui varient au fil du temps selon le degré d'autonomie de la personne, la présence d'un réseau d'entraide, les conditions de vie de la personne, le fait qu'elle habite seule, en couple ou avec ses parents, qu'elle soit en situation de parentalité, etc.

L'approche réseau

L'intervention réseau vise essentiellement la qualité du soutien reçu par la personne en vue de favoriser sa participation sociale.

Avec l'intervention réseau, nous cherchons à considérer principalement les gens qui donnent une forme de soutien à la personne concernée ou à sa famille.

Lorsqu'elle s'adresse aux réseaux sociaux des familles, notre intervention vise principalement à :

- offrir du support et du répit à la personne-soutien;
- favoriser l'ouverture envers le réseau;
- permettre la circulation d'information et l'entraide;
- agrandir le réseau.

(Guay, 1998 cité dans Gosselin, Guay, Lemay, Lapointe et Thibodeau, 2001)

L'approche réseau, comme l'approche famille, requiert une adhésion préalable des personnes et des familles impliquées dans l'accompagnement et l'intervention spécialisés en contexte. L'intervention se construit avec les membres des réseaux formel et informel concernés, disponibles et consentants.

L'approche réseau consiste, dans des circonstances données, à cibler ou à créer le réseau d'entraide nécessaire à la personne ou à sa famille, à le mobiliser ainsi qu'à le soutenir. Le fait de développer ou de renforcer le réseau social de la personne et de sa famille permet de réduire l'isolement et de partager les préoccupations et les responsabilités.

L'approche milieu

L'approche milieu, qui reconnaît à la personne le droit de recevoir de l'aide dans son milieu de vie et dans sa communauté en toute continuité, fait en sorte qu'elle s'insère dans un réseau d'aide naturelle.

Concrètement, l'approche milieu propose d'intervenir directement dans l'environnement quotidien et le milieu de vie des personnes à qui nous offrons des services. Les activités s'orientent davantage vers le soutien au réseau social des personnes, permettant ainsi le partage des responsabilités entre le professionnel, les proches et les aidants naturels. (Guay et al.)

L'approche milieu repose sur la proximité, la visibilité et l'accessibilité des intervenants dans le milieu. Cela suppose également l'engagement des intervenants à contribuer à la vie de ce milieu.

Ainsi, de référer aux fondements et principes de cette approche permet de faciliter l'accessibilité à nos services, de reconnaître l'apport des aidants naturels, de transformer notre vision du travail d'équipe en intégrant les notions de polyvalence et de flexibilité, d'intervenir plus rapidement et plus précocement, de rejoindre les clientèles migrantes, de diminuer le nombre de demandes de service formelles et d'accroître notre ouverture aux ressources du milieu.

Les services sont dispensés par des professionnels travaillant en interdisciplinarité et sont généralement offerts pour des périodes de temps ou épisodes de service qui tiennent compte de la demande de la personne, de ses besoins et de facteurs personnels et environnementaux. La dispensation de service ou d'intervention peut prendre la forme de plan de services ou de plan d'intervention ou de tout autre forme convenue entre les ressources du CRDI, la personne, sa famille et ses proches.

Le service d'accès, d'évaluation et d'orientation

Notre établissement reçoit sur référence les demandes de service et procède aux évaluations requises pour :

- déterminer l'éligibilité de la personne aux services;
- Identifier, à partir des besoins de la personne, les services spécialisés qui sont requis;
- orienter la personne vers les services appropriés du CRDI;
- référer, s'il y a lieu, vers les autres dispensateurs de services requis.

Les services de soutien spécialisé à la personne

Ces services ont comme objectifs de favoriser le développement optimal de la personne, son épanouissement et son bien-être personnels et de contribuer à réduire les situations de handicap afin qu'elle puisse réaliser des activités et exercer des rôles sociaux valorisants. Ils comprennent les activités visant à :

- établir le bilan fonctionnel de la personne pour l'ensemble de ses aptitudes et habitudes de vie;
- rendre disponibles les évaluations professionnelles selon différentes disciplines (psychologie, orthophonie, ergothérapie, sexologie, psychosociale), en fonction des besoins spécifiques de la personne;
- identifier les écarts significatifs de fonctionnement de la personne (développement et situation de handicap), en lien avec son projet personnel;
- mettre en place les interventions d'adaptation et de réadaptation et proposer des aménagements de l'environnement visant à réduire ces écarts (personne-environnement);
- déterminer le plan de services ou d'intervention en fonction du projet personnel de la personne et convenir d'un plan d'accompagnement et d'intervention en contexte;
- réviser les divers plans.

Les services de soutien spécialisé en contexte d'intégration résidentielle

En contexte d'intégration résidentielle, divers milieux de vie substitués à la famille naturelle peuvent être proposés, notamment : la famille d'accueil, la ressource de type familial, la ressource intermédiaire, le logement à soutien gradué. Pour les adultes, ces milieux de vie deviennent souvent permanents. La personne doit pouvoir y vivre en sécurité tant sur le plan physique que psychologique et avoir l'opportunité d'y exercer son pouvoir de décision.

Selon le niveau d'intensité requis par l'intervention, les services résidentiels se définissent comme suit :

Les services intensifs d'adaptation et de réadaptation en milieu résidentiel spécialisé

Ce service permet d'évaluer et d'intervenir de manière intensive auprès de la personne afin de la stabiliser et de la réorienter vers un milieu de vie le plus naturel possible.

Les services résidentiels spécialisés en milieu substitut

Ce service offre à la personne ayant des besoins nécessitant une intervention soutenue et permanente un milieu résidentiel spécialisé adapté.

Les services résidentiels en milieu de vie substitut

Ce service offre un milieu de vie résidentielle substitut se rapprochant le plus possible d'un milieu naturel, adapté à l'âge, aux besoins des personnes et intégré à leur communauté.

Les services de soutien spécialisé en contexte d'intégration au travail

Les services d'intégration au travail visent à offrir aux personnes l'aide nécessaire au développement de leur capacité de travail et de leur autonomie fonctionnelle pour qu'elles soient en mesure d'intégrer, si telle est leur volonté, le marché du travail, tout en assurant un arrimage avec les services relatifs à l'intégration socioprofessionnelle des autres secteurs (emploi, formation professionnelle, etc.). Les services spécialisés d'accessibilité à l'emploi assurés par notre établissement se définissent comme suit :

- évaluer les intérêts socioprofessionnels de la personne;
- évaluer son potentiel d'employabilité;
- développer ses compétences, ses intérêts, ses attitudes, ses habitudes et les habiletés sociales lui assurant la plus grande intégration possible au monde du travail ou le maintien de son emploi;
- développer dans le milieu des attitudes et des stratégies favorisant l'intégration et la participation sociale de la personne.

Les services de soutien spécialisé en contexte d'intégration communautaire

En relation avec l'intégration communautaire, les services assurés par notre établissement s'adressent autant à la personne qu'à la communauté. Ils visent à sensibiliser, informer et soutenir la communauté environnante de la personne, afin qu'elle développe une meilleure connaissance de la personne vivant avec une « déficience intellectuelle » ou un trouble envahissant du développement et vienne à créer des liens de réciprocité avec elle. En ce qui a trait à la personne, par la réalisation d'activités valorisantes, ces services permettent de :

- développer des intérêts et de faire l'apprentissage de nouvelles connaissances par le biais d'activités réalisées dans les divers milieux de vie de la personne (ex. : milieux de garde, écoles, loisirs,...);

- développer des compétences et des habitudes sociales pour une plus grande intégration sociale selon les possibilités des milieux;
- favoriser l'intégration et la participation sociale par des contacts avec les milieux les plus intégrés possible en fonction des opportunités;
- favoriser l'éveil de la personne à son environnement;
- découvrir, expérimenter et explorer différents médiums par des approches sensorielles ou autres;
- donner l'opportunité de faire des choix;
- préserver ses acquis;
- répondre à ses besoins relationnels, affectifs et de confort de base.

Les services d'assistance éducative spécialisée aux familles et aux proches

Essentiellement, les services de soutien spécialisé aux familles visent à fournir une assistance éducative au domicile de la personne et à apporter une aide directe et soutenue aux parents lorsque cela est nécessaire, dans la réalisation des activités d'apprentissage ou d'encadrement dont la personne a besoin. Ces services visent à :

- reconnaître et renforcer les compétences de la famille, stimuler le développement de la personne et favoriser l'émergence de comportements qui facilitent son intégration;
- soutenir la fratrie et les autres proches dans la compréhension et dans leur relation avec la personne;
- soutenir la famille dans ses démarches visant l'intégration de la personne dans différents milieux;
- collaborer au développement du réseau de soutien de la famille;
- répondre aux besoins de la famille en matière de répit spécialisé, de dépannage, de prévention de placement, de situations de crise et d'urgence afin de favoriser le maintien de la personne dans son milieu naturel en lui rendant disponibles les services résidentiels ou socioprofessionnels adaptés à ses besoins et au projet familial.

Les services de soutien spécialisé aux partenaires

Pour que la personne soit réellement intégrée à son milieu et qu'elle dispose des moyens nécessaires à une participation sociale effective, notre établissement collabore étroitement avec des partenaires de différents secteurs d'activités éducative, sociale, de santé, socioprofessionnelle, communautaire et associative. Ces services visent à :

- soutenir le développement des compétences des milieux ou des partenaires à stimuler le développement de la personne;
- soutenir les milieux afin de faciliter l'intégration de la personne;
- soutenir les milieux dans l'adaptation de leurs services.

ORGANISATION DES SERVICES

Les services relevant du programme-cadre aux adolescents, adultes et personnes âgées sont assurés par des équipes d'intervenants réparties sur une base territoriale en fonction des zones définies par le Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSSL) ou par diverses équipes régionales oeuvrant auprès des personnes qui présentent des troubles graves du comportement ou qui font face à des problématiques multiples..

Les équipes de territoire

La gamme de services est assurée par des équipes régulières d'intervenants réparties sur les territoires de Ste-Rose, du Ruisseau-Papineau, de Marigot et de Mille-Îles. L'ensemble des équipes d'intervenants se trouve sous la responsabilité générale d'une coordonnatrice qui relève directement de la directrice des services professionnels et de réadaptation.

Le mandat des équipes de territoire est d'assurer des services, à partir du domicile, aux personnes qui sont âgées de 12 ans et plus qui présentent des incapacités intellectuelles ou un trouble envahissant du développement. La multidisciplinarité des équipes favorise la contribution des différentes expertises au profit des personnes à qui les services sont offerts.

La Résidence Louise-Vachon

La Résidence Louise-Vachon est un milieu de type « internat » qui héberge les personnes qui, en plus des caractéristiques générales spécifiques à notre clientèle, vivent avec diverses déficiences motrices ou sensorielles associées à des troubles au plan de la santé. Les équipes de la Résidence se trouvent également sous la responsabilité d'une coordonnatrice relevant de la directrice des services professionnels et de réadaptation.

Les services à vocation régionale

Le service régional en intervention complexe est composé de deux équipes, soit *l'équipe régionale en intervention complexe* ainsi que *le milieu de vie transitoire pour les troubles graves du comportement*. Formée de professionnels du CRDI Normand-Laramée et de l'Hôpital juif de réadaptation, l'équipe régionale en intervention complexe offre des services de consultation aux intervenants qui œuvrent auprès des personnes qui présentent une déficience physique, un trouble envahissant du développement ou des incapacités intellectuelles **et** des troubles graves du comportement. Quant au milieu de vie transitoire, il offre un lieu d'observation et d'intervention permettant à la personne de modifier certains de ses comportements, de maintenir certaines habiletés, forces et compétences, ou d'en développer de nouvelles, et de pouvoir ainsi réintégrer son milieu de vie ou un nouveau milieu résidentiel.

L'équipe régionale jeunesse multiproblématique assure, conjointement avec les intervenants du Centre jeunesse de Laval, des services aux jeunes âgés de 6 à 17 ans qui présentent de multiples diagnostics de santé mentale, de déficience intellectuelle ou d'un fonctionnement intellectuel s'apparentant à la déficience intellectuelle, et des troubles du comportement.

CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ ET DE FIN DE SERVICE

Les services assurés par le biais du programme-cadre aux adolescents, adultes et personnes âgées s'adresse essentiellement :

- aux personnes de 12 ans et plus,
- qui présentent un diagnostic de « déficience intellectuelle » ou de trouble envahissant du développement avec ou sans « déficience intellectuelle »,
- vivant sur le territoire de Laval,
- ainsi qu'à leur famille et autres proches.

Le mandat de notre établissement étant d'assurer des services spécialisés de deuxième ligne, dès que ce type de services n'est plus requis pour la personne, ou qu'elle ne correspond plus aux critères requis pour son inscription, nous procédons à une fermeture de dossier après nous être assurés de référer la personne à d'autres établissements de service en relation avec sa nouvelle situation, si telle est sa demande.

CRITÈRES D'ACCÈS AUX SERVICES PAR LE BIAIS DU PROGRAMME-CADRE AUX ADOLESCENTS, ADULTES ET PERSONNES ÂÎNÉES

Équipes de territoire	Service régional jeunesse multiproblématique
▪ Être âgé de plus de 12 ans ³	▪ Être âgé entre 12 à 17 ans ⁴
▪ Avoir un diagnostic de déficience intellectuelle ou de trouble envahissant du développement	▪ Avoir de multiples diagnostics : santé mentale, déficience intellectuelle ou fonctionnement intellectuel qui s'apparente à la DI, et troubles du comportement
▪ Résider sur le territoire de Laval	▪ Résider sur le territoire de Laval

³ Notons que les enfants de moins de douze ans peuvent être inscrits aux services par le biais du *Programme-cadre aux enfants de la naissance à onze ans, à leur famille et à leur entourage*

⁴ Notons que les enfants de six à douze ans peuvent être inscrits aux services par le biais du *Programme-cadre aux enfants de la naissance à onze ans, à leur famille et à leur entourage*

POINTS DE SERVICE DU CRDI NORMAND-LARAMÉE

Territoire de Mille-Îles
3534, boul. Concorde E.
Laval (Québec) H7E 2C5

(450) 661-3544 b.v. 121
Télécopieur : (450) 661-3643

**Territoire du Marigot
Équipe A et Équipe B**
34-J, boul. Cartier O.
Laval (Québec) H7N 2H3

(450) 662-8788 b.v. 221
Télécopieur : (450) 662-6880

Services sociorésidentiels et services socioprofessionnels
34-L, boul. Cartier O.
Laval (Québec) H7N 2H3

(450) 662-8788 b.v. 269
Télécopieur : (450) 662-2118

**Territoire du Ruisseau-Papineau
Équipe A et Équipe B**
960, boul. Curé-Labelle
Laval (Québec) H7V 2V5

(450) 973-8240 b.v. 121
Télécopieur : (450) 973-8241

**Territoire de Ste-Rose
Équipe A et Équipe B**
61, boul. Ste-Rose
Laval (Québec) H7L 1M1

(450) 622-4376 b.v. 521
Télécopieur : (450) 622-4709

Service régional jeunesse multiproblématique
312, boul. Cartier O.
Laval (Québec) H7N 2J2

(450) 975-4150 b.v. 4120
Télécopieur : (450) 975-4193

Résidence Louise-Vachon
4390, boul. St-Martin O.
Laval (Québec) H7T 1C3

(450) 687-2970 b.v. 221
Télécopieur : (450) 687-4184